

Le Domaine de La Cadène est un établissement gériatrique associatif à but non lucratif qui propose plusieurs services :

- Un Service de Soins de Suite et de Réadaptation (SSR)
 - ⇒ dont des lits identifiés en soins palliatifs
 - ⇒ avec une Hospitalisation Complète ou une Hospitalisation de Jour (HTP)
 - ⇒ avec une Unité Cognitivo-Comportementale (UCC)
- Une Unité de Soins de Longue Durée (USLD)
 - ⇒ avec un service de psychogériatrie avec une Unité d'Hébergement Renforcée (UHR)
- Un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD)
 - ⇒ avec un service d'Hébergement Temporaire
 - ⇒ avec un Accueil de Jour déployé sur différents sites
- Une Plateforme d'accompagnement et de répit des aidants
- Un Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD)
- Des Consultations gériatriques spécialisées sur rendez-vous

Nous contacter :



05 34 40 43 70

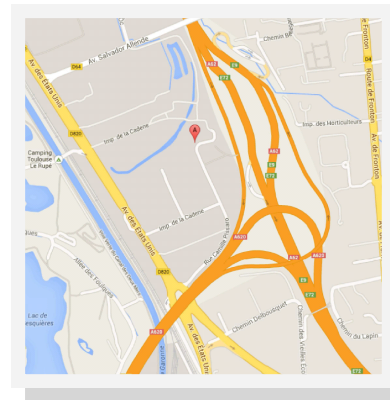


plateforme@lacadene.fr

15 impasse de la Cadène
31200 TOULOUSE

Sites internet :
www.domainedelacadene.fr

Où nous trouver ?



Accessibilité :

- En voiture : Entrée au 15, impasse de la Cadène.
Parking gratuit
- En transport en commun :
Ligne B, jusqu'à la station « La Vache ».
Puis bus ligne 59, arrêt « Rupé ».
Entrée au 334, avenue des Etats-Unis



Séjour
en Hébergement Temporaire
au
Domaine de La Cadène

Vous accompagnez votre proche malade au quotidien à domicile et vous ressentez le besoin de prendre quelques jours pour vous ?

Vous pouvez contacter l'équipe de la plateforme d'accompagnement et de répit des aidants :

**05 34 40 43 70
plateforme@lacadene.fr**



Le Domaine de la Cadène

vous propose d'accueillir votre proche malade pour un séjour d'hébergement temporaire durant quelques jours afin de vous permettre de prendre un peu de temps pour vous, en tant que proche aidant.

Nous pouvons accueillir votre proche malade en séjour ponctuel ou régulier (une semaine minimum).

Durant son séjour, votre proche sera pris en soins en tenant compte de la spécificité de ses besoins.

Les démarches :

- Nous vous demanderons de compléter un dossier de demande d'admission (volets médical et administratif) de préférence sur le site internet www.via-trajectoire.fr
- Votre dossier sera soumis à la validation de notre médecin chef de service.
- Nous reviendrons ensuite vers vous pour vous proposer des dates en fonction de nos disponibilités.

Si nous n'avons pas de disponibilités dans notre établissement, nous veillerons à vous orienter vers d'autres structures, si vous le souhaitez ou d'autres dispositifs de répit.

Dans le cadre d'une situation d'urgence, nous pouvons mettre en œuvre le dispositif « Hébergement Temporaire – Accompagnement Relais ».

Le coût :

Le coût d'un Hébergement Temporaire est composé du Tarif Hébergement + Tarif Dépendance (fixé en fonction du degré d'Autonomie de la personne : GIR 1 à 6).

Tarifs Hébergement par jour (en vigueur à partir du 01/01/2023) :

60 ans et plus : 65,48 € / moins de 60 ans : 87,61€

Auquel s'ajoute le tarif dépendance par jour

GIR 5-6 : 6,07 € / GIR 3-4 : 14,31 € / GIR 1-2 : 22,55 €

Le coût de ce séjour est à votre charge mais certains organismes peuvent y participer financièrement :

⇒ L'Allocation Personnalisée d'Autonomie intervient sur le financement du tarif dépendance : c'est le même montant que celui perçu dans le cadre de l'APA à domicile. Pensez à informer votre référent du Conseil Départemental de votre démarche de demande de séjour en hébergement temporaire.

⇒ Certaines caisses de retraites complémentaires : Veillez à contacter votre caisse de retraite complémentaire pour connaître l'aide financière qu'elle peut apporter dans le cadre du répit de l'aidant.

A noter que la durée totale de l'Hébergement Temporaire ne peut pas dépasser 3 mois consécutifs ou entrecoupés par année civile.